

PROGRAMME DE STAGES EMPLOIS VERTS

Questions Frequentes

Q : Qu'est-ce que le programme de stages Emplois Verts ?

R : Le programme de stages Emplois Verts, financé par Ressources naturelles Canada, est une initiative de subvention salariale pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans (inclus) qui occupent des postes dans les secteurs des ressources naturelles, notamment l'énergie, la sylviculture, l'exploitation minière et les Sciences de la terre.

Q : Quel est le coût du programme de stage Emplois Verts ?

R : Clean Foundation subventionnera jusqu'à 75 % du salaire d'un stagiaire, dans la limite de 30 000 \$, pour un jeune autochtone, un jeune vivant avec un handicap ou un jeune vivant dans une communauté nordique ou éloignée, et jusqu'à 75 %, dans la limite de 24 000 \$, pour les femmes et les jeunes appartenant à des minorités raciales.

Q : Quelle est la durée du stage ?

R : Les stages Emplois Verts peuvent être de n'importe quelle durée, il n'y a pas de mois minimum requis. Pour l'année de programme 2024-2025, nous pouvons prendre en charge les stages commençant le 1er avril 2024 et se terminant le 28 février 2025.

Q : Quels types d'organisations peuvent bénéficier d'un financement de la Clean Foundation ?

R : Les employeurs ou les organisations d'embauche peuvent l'être :

- Les personnes morales constituées ou enregistrées au Canada, y compris les organisations à but lucratif et non lucratif ;
- Les organisations autochtones (y compris les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités autonomes) ; ou,
- Les gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux et municipaux, ainsi que leurs départements et agences.

Q : Quels sont les critères d'éligibilité pour les participants à ce programme ?

A : Les jeunes qui :

- Sont âgés de 15 à 30 ans ;
- être citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée au sens de la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;
- Ne pas être scolarisé (ne pas être en vacances d'été ou d'hiver) ;

- S'identifie comme autochtone, comme jeune vivant avec un handicap, comme femme, comme jeune racialisé ou comme jeune vivant dans une communauté nordique ou éloignée ;
- sont légalement autorisés à travailler au Canada ; et,
- être légalement autorisé à travailler conformément à la législation et aux réglementations provinciales/territoriales pertinentes.

Q : Quand les candidatures des employeurs sont-elles ouvertes ?

R : Les candidatures des employeurs sont ouvertes du 1er mars au 18 mars.

Q : Quelles ressources et quel soutien pouvons-nous attendre de Clean en plus du financement ?

R : Nous organiserons des séances d'information pour les employeurs les 7 et 13 mars 2024, afin de répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Q : Quand saurai-je si ma demande est approuvée ?

R : Nous prévoyons d'informer les candidats de l'état d'avancement de leur demande d'ici le 1er avril 2024. Tous les candidats seront informés par courrier électronique de l'état d'avancement de leur demande.

Q : Comment calculer le salaire brut de mon stagiaire ?

R : Le salaire brut correspond à la somme globale gagnée par un stagiaire avant toute déduction ou tout impôt. Il comprend le salaire de base ou le salaire horaire de l'employé pour une période donnée, ainsi que les congés payés et les cotisations de l'employeur au Régime de pensions du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE).

Q : Comment fonctionne la nouvelle structure de paiement ?

R : Clean fournira le financement sous forme de paiements forfaitaires.

- Premier versement : 25 % de la subvention salariale seront versés dans les 30 premiers jours civils suivant la date d'entrée en fonction du stagiaire.
- Le deuxième paiement : 25 % de la subvention salariale sera versé dans les 90 jours civils suivant la date d'entrée en fonction du stagiaire.
- Le troisième versement : 50 % de la subvention salariale sera versée à la fin du stage, après réception du salaire total du stagiaire et de tous les rapports finaux.

Veillez noter que le montant de la subvention est basé sur le salaire brut total du stagiaire et sur les réponses à l'inscription ; nous ne pourrions couvrir que 75 % de ce montant, avec un maximum de 24 000 \$.

Q : Dans quelles provinces le programme se déroule-t-il ?

R : Le programme de stages Emplois Verts est un programme national ouvert aux employeurs et aux stagiaires de tout le Canada.

Q : Puis-je cumuler les financements ?

R : Le programme de stages "Emplois Verts" permet un cumul à 100 %, mais les programmes décrits ci-dessous ne sont pas éligibles :

Programmes partenaires de la stratégie pour l'emploi et les compétences des jeunes (YESS)

- Programme de stratégie pour l'emploi et les compétences des jeunes / Emplois d'été Canada / Goal Getters (ESDC)
- Programme pour l'emploi et les compétences des jeunes (Agri)
- Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits (SCHL)
- Jeunesse Canada au travail (Patrimoine canadien)
- Programme Horizons Sciences (ECCC)
- Stratégie pour l'emploi des jeunes Inuits et des Premières nations et partenariat pour l'aide au revenu (ISC)
- Stagiaire Computers for Schools / Compétences numériques pour les jeunes (ISED)
- Programme d'aide à la recherche industrielle / Programme pour l'emploi des jeunes (CNRC)
- Jeunesse Canada au travail / Jeunes dans les opérations et la sensibilisation, Jeunes gardiens autochtones, Sensibilisation, Provinciale Territoriale Municipale, Culture et diversité des parcs (Parcs Canada)
- Programme international de stages pour les jeunes (GAC)

Veillez noter que vous ne pouvez pas cumuler les financements avec d'autres agents de mise en œuvre des Emplois Verts.

Q : Les stages peuvent-ils être effectués à distance ?

R : Les stages peuvent être effectués à distance au Canada.

Q : Que se passe-t-il si mon stagiaire est licencié ou démissionne ?

R : Si votre stagiaire est licencié prématurément, vous devez en informer Clean immédiatement. La subvention salariale totale en cas de cessation anticipée sera au maximum de 75 % du salaire réel payé. Si le salaire brut final du stagiaire est inférieur aux montants totaux reçus lors du



premier ou du deuxième versement, une facture sera émise à l'intention de l'employeur afin de recouvrer les fonds excédentaires.

Tout solde impayé doit être remboursé à Clean dans les 15 jours par chèque, EFT ou virement électronique à l'adresse finance@cleanfoundation.ca.

Q : Comment puis-je fournir une preuve de salaire pour mon stagiaire ?

R : Chaque mois, votre entreprise devra télécharger une preuve de salaire sous la forme d'une lettre d'attestation signée par un comptable professionnel agréé (CPA) ou par une personne qui a le pouvoir de signer pour le stagiaire au sein de votre organisation.

Q : Quel est le type de rapport requis ?

R : Tant les employeurs que les stagiaires doivent remplir des rapports tout au long du stage. Les employeurs et les stagiaires doivent chacun répondre à une courte enquête après l'accueil, à un contrôle à mi-parcours et à un rapport final qui doit être rempli à la fin du stage.

Emplois verts Secteur des ressources naturelles Exemples

Secteur de l'énergie

- Technologies d'énergie propre
 - p. ex. solaire, éolien, hydroélectrique/ondulatoire/tidal, géothermique, biocarburants/biomasse, nucléaire/uranium, piégeage et stockage du carbone
- Transmission, réseau intelligent et stockage de l'énergie
 - Technologie permettant aux systèmes de s'adapter aux énergies renouvelables ou d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement du réseau, y compris le réseau électrique, les services publics, le stockage de l'énergie dans des batteries et les systèmes de piles à hydrogène.
- Efficacité énergétique, changement de combustible
 - conception et construction de bâtiments écologiques ; électrification, cogénération et gestion systémique de l'énergie ; hydrogène, bioénergie, transformation des gaz de décharge en énergie, transformation des déchets en énergie, etc.
- Développement durable des ressources non renouvelables
 - récupération assistée du pétrole, réduction des gaz à effet de serre, technologie de fond de puits, prévention des catastrophes et nettoyage, fermeture et assainissement des sites, etc.

Secteur forestier

- Sylviculture et activités de soutien
 - ex. sylviculture, reboisement, aménagement du territoire
- Écologie et gestion
 - Gestion des écosystèmes forestiers, y compris les insectes, les espèces envahissantes, la faune et la flore en relation avec les écosystèmes forestiers.
- Fabrication de produits bioéconomiques non traditionnels issus de la forêt

Fabrication, commerce et produits de la chaîne de valeur de la bioéconomie, y compris les biocarburants et les produits biochimiques utilisés dans les produits pharmaceutiques et les plastiques biodégradables.

- Fabrication de produits en bois massif
par exemple, fabrication primaire et secondaire de bois dur et de bois tendre, y compris les produits en bois d'ingénierie
- Fabrication de produits en pâte à papier
Fabrication de produits utilisant des fibres et de la pâte de bois pour créer du papier et d'autres produits à base de cellulose.

Secteur des mines, minéraux et métaux

- Prospection et exploration
par exemple, télédétection, photographie aérienne, levés géophysiques et au sol, échantillonnage
- Construction et développement
par exemple, préparation de sites miniers et construction d'installations minières, conception de projets et ingénierie
- Extraction et broyage
par exemple, exploitation minière, extraction de la valeur des déchets
- Traitement et fabrication
par exemple, fusion et raffinage des métaux, traitement des minerais, matériaux avancés et fabrication
- Remise en état, fermeture, entretien et maintenance
par exemple, assainissement
- Approvisionnement et services miniers
par exemple, fourniture de biens et de services principalement à l'industrie minière

Secteur des sciences de la terre et du soutien

- Évaluation environnementale
géologie, hydrogéologie, écologie aquatique et terrestre, et/ou soutien réglementaire (loi sur les espèces en péril, loi sur la pêche, etc.)
- Protection de l'environnement
par exemple, protection et gestion des ressources naturelles, effets cumulatifs, conservation et restauration
- Géomatique et observation de la Terre
par exemple, arpentage, cartographie, télédétection et systèmes d'information géographique, changements dans l'utilisation des sols, modélisation de l'habitat
- Analyse et prévention des risques naturels
Géorisques sismiques, terrestres et marins, y compris les tremblements de terre, les glissements de terrain, les ruptures de pente sous-marines, ainsi que le changement climatique et les risques météorologiques extrêmes, y compris les inondations, les gouffres, les incendies, la sécheresse.
- Développement durable
par exemple, développement, conception et entretien de projets communautaires durables, y compris les parcs, les jardins et l'agriculture ; ou soutien à la transformation industrielle, y compris la gestion de l'air, de l'eau et des déchets.

